

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES —..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 16 Juin

LA POLITIQUE ANGLAISE

Les journaux anglais s'occupent beaucoup depuis quelques jours des rumeurs qui ont couru au sujet de l'entente entre l'Italie et l'Angleterre et de la probabilité de l'entrée de cette dernière puissance dans la triple alliance.

Nous n'avons pas besoin de dire que les feuilles d'Outre-Manche opposent un formel démenti à cette assertion et quelles prétendent que la Grande-Bretagne entend conserver son entière liberté d'action.

Pour ce qui est de l'entente avec l'Italie, les journaux de Londres sont moins affirmatifs. Le *Standard*, qui passe pour le principal organe officieux de lord Salisbury, va cependant jusqu'à déclarer que le cabinet de Saint-James n'a assumé à l'égard du gouvernement italien aucune espèce d'obligation et que la France peut compter comme par le passé sur l'amitié du Royaume-Uni, si elle respecte scrupuleusement les traités au bas desquels elle a mis sa signature.

Pourquoi le journal anglais met-il cette condition à l'amitié de l'Angleterre pour la France? S' imagine-t-il, par hasard, que nous nourrissons des arrières pensées et que nous pouvons, à un moment donné, menacer la paix européenne?

Penser ainsi, c'est penser comme le faisait M de Bismarck, qui avait pris à tâche, lorsqu'il était au pouvoir, de dénoncer la France au monde entier comme étant une menace perpétuelle pour le maintien de la paix. Un pareil sentiment se comprenait chez un allemand et surtout chez l'homme qui nous a ravi l'Alsace-Lorraine. Mais on se demande quels sont les motifs qui peuvent bien pousser un journal anglais à parler comme l'ex-grand chancelier allemand.

Le *Standard* devrait savoir que les traités qui nous lient avec d'autres Etats ne regardent que nous et que nous sommes parfaitement libres de les modifier de concert

avec nos co-contractants s'ils y consentent. Personne n'a le droit de prétendre veiller à leur observation et l'Angleterre moins que personne, car tout le monde sait quelle ne se gêne pas pour violer les traités, lorsqu'elle y trouve son intérêt. On l'a bien vu pour l'attitude qu'elle a prise récemment à l'égard du Portugal.

Quant à l'amitié de l'Angleterre pour la France, nous savons ce qu'il en faut penser. Certes, nous ne demandons pas mieux que de vivre en bonne harmonie avec nos voisins d'Outre-Manche, mais il faudrait du moins qu'il y eût réciprocité, c'est-à-dire que l'Angleterre nous donnât à l'occasion des preuves équivoques de sa prétendue amitié pour nous.

La Grande-Bretagne est une nation libérale, cela n'est pas contestable, mais son gouvernement actuel, on peut le dire sans exagération, n'est pas l'expression fidèle de la nation. La politique de lord Salisbury ne représente ni les tendances, ni les aspirations du peuple anglais, pas plus que la politique du Seize-Mai ne représentait les tendances de la démocratie française. C'est un fait incontestable.

C'est pourquoi on aurait tort de juger les sentiments de la nation anglaise vis à vis de la France, d'après ceux du gouvernement de M. de Salisbury.

Nous allons plus loin, et nous dirons qu'il y a entre le peuple anglais et le peuple français similitude de tendances démocratiques et sociales, nous n'en voulons d'autres preuves que les manifestations ouvrières qui se renouvellent si fréquemment en Angleterre et le programme de leurs revendications.

Aussi, il est probable que le cabinet présidé par le marquis de Salisbury ne demeurera pas éternellement au pouvoir et que le moment approche où, par la force même des choses, il sera remplacé par un ministère libéral. Ce jour-là l'amitié entre les deux nations deviendra nécessairement plus intime.

Quant aux sympathies qui existent en ce

moment entre l'Angleterre et l'Italie, nous n'avons pas lieu de nous en formaliser.

Non seulement, nous n'avons songé à menacer l'Italie, mais nous avons toujours désiré de vivre en bonne intelligence avec elle. Cela étant, pourquoi l'amitié qui unit cette puissance à l'Angleterre, ne deviendrait-elle pas l'amitié à trois : c'est-à-dire pourquoi la France n'y aurait-elle pas sa place? Nous ne voyons aucun motif sérieux qui s'oppose à la réalisation de ce projet qui serait une garantie de plus pour le maintien de la paix.

* *

INFORMATIONS

LA COMMISSION DU CADASTRE

Dimanche, a eu lieu, au ministère des finances, la première réunion de la commission extra-parlementaire du cadastre, sous la présidence de M. Rouvier, ministre des finances, assisté de MM. Tirard et Léon Say, vice-présidents.

M. Rouvier a prononcé une allocution, dont voici le principal passage :

« Jusqu'ici, on n'a envisagé, dans ce pays, le cadastre qu'au point de vue fiscal et au point de vue de la justice distributive dans l'impôt. Alors même qu'on devrait la borner à ce seul objet, il est manifeste que la réfection projetée présenterait encore de grands avantages; mais, ainsi limitée, répondrait-elle aux vœux de l'opinion? Les indications du cadastre, du cadastre renouvelé, ne pourraient-elles pas servir à la consolidation du droit de propriété, en permettant la constitution de livres fonciers où seraient immatriculés tous les immeubles avec les inscriptions successives de tous les droits réels et changements de toute nature qui viendraient à les affecter par la suite? »

Ce qu'il faudrait, messieurs, n'est-ce pas fixer et rendre claire l'identité de chaque immeuble? Et comment obtenir cette clarté, comment constituer, en un mot, l'état civil de la propriété foncière, si ce n'est par l'inscription, dans des registres publics, de l'immeuble sous sa forme matérielle exacte, déterminée par les indications d'un cadastre renouvelé. »

La commission s'est divisée en trois sous-commissions, technique, juridique et voies et moyens. Les travaux de ces sous-commissions seront soumis à l'examen de la commission plé-

par Michel de demander sa main.

Quel autre que lui l'aimait? Ce jeune homme riche qui se réjouissait d'oublier qu'elle était pauvre pour ne songer qu'à ses qualités, ce quelque un mystérieux qu'on lui disait n'être pas loin d'ici... tout près même... c'était Michel sans aucun doute. Pourquoi donc la bonne tante prenait-elle un malin plaisir à la faire languir, pourquoi ne l'attirait-elle pas vers elle en lui disant :

— C'est mon fils qui t'aime et qui te demande en mariage!

— Oh! comme elle était pressée d'entendre ces paroles qu'elle attendait, et comme elle se disposait à embrasser Mme Herz en criant :

— Que je suis heureuse que vous m'acceptiez pour fille.

Mais au lieu de l'explosion de tendresse qu'elle espérait, elle vit Mme Herz prendre son air le plus sérieux, et elle manqua de tomber à la renverse quand elle l'entendit continuer gravement :

— Rosa, M. Frédéric Treiber m'a fait demander officieusement ta main, que faut-il lui répondre?

— C'est de M. Frédéric Treiber qu'il s'agit? balbutia la jeune fille cruellement déçue.

— Oui, c'est de lui; mais tu rougissais de plaisir tout à l'heure, et tu sembles à présent toute désolée... de qui donc croyais-tu que je voulais te parler!

Rosa regarda sa tante avec effarement. Ainsi, il ne lui était jamais venu à l'esprit que celui qu'elle aimait, celui qui pouvait l'aimer un jour, c'était Michel? Si vraiment elle n'avait jamais pensé que cette union fut possible, si elle la re-

gardait comme tellement invraisemblable qu'elle ne se donnait pas même la peine d'en combattre l'idée, c'est que Mme Herz s'opposait toujours à ce que son fils devint le mari de la pauvre orpheline! Rosa comprit son devoir et s'apprêta à le remplir sur le champ; puisque sa tante n'avait pas songé à faire d'elle sa bru, elle devait d'autant plus dissimuler son amour pour Michel; cela, elle se sentait assez forte et assez résolue pour y arriver, mais elle ne consentirait jamais à prendre l'époux qui s'offrirait.

POURSUITES CONTRE PANAMA

A la suite d'une entrevue entre MM. Quesnay de Beaurepaire, Banaston, procureur de la République, et Monchicourt, liquidateur judiciaire, le procureur général a signé le réquisitoire introductif aux termes duquel des poursuites vont être exercées contre M. de Lesseps et les administrateurs du Panama.

C'est M. Prinet, ancien juge d'instruction, conseiller à la cour, qui est chargé de suivre l'affaire.

Les mandats de comparution ont été envoyés samedi par le parquet.

M. Ferdinand de Lesseps, étant grand-croix de la Légion d'honneur, n'est justiciable que de la cour d'appel, devant laquelle il entraînerait également avec lui ses collègues du conseil d'administration.

Ce n'est pas sur son initiative propre que le parquet a décidé d'ouvrir une instruction.

Depuis de longs mois, des plaintes avaient été adressées par les actionnaires du Panama au procureur de la République, au procureur général et aussi à M. le ministre de la justice.

Au fur et à mesure que semblaient diminuer pour les actionnaires les chances de voir se relever l'entreprise dans laquelle avaient été compromis leurs intérêts, ces plaintes se faisaient plus nombreuses et plus pressantes.

On dit encore que ces premiers actes judiciaires n'ont été faits que dans le but d'empêcher la prescription, dont le délai expire dans quinze jours.

Le conseil d'administration du Panama se composait de : MM. Ferdinand de Lesseps, président; Allavène de Circourt, Cousin, Daubrée, Dauprat, Fontane, Piat, de Gontaut-Biron, J. Harges, Max Hellman, baron Jules de Lesseps, Charles-Aimé de Lesseps, Victor de Lesseps, de Mondésir, Motet-bey, Mourette, Nouette-Delorme, Peghoux, baron Poisson, Prevost, Léon Renault, Seligman, général Turr, administrateurs.

Commissaires : MM. comte d'Arlet, Chanel, comte de Mattarel, Peltier, Tourneux, Ville-neuve.

Secrétaire général : M. P. Daubrée.

Il ne paraît pas probable que tous les membres du conseil soient impliqués dans les poursuites.

* * *

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 20

SANS FEU NI LIÈU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

PREMIÈRE PARTIE EN ALSACE

XI

LA RÉPONSE DE ROSA

Que la jeunesse est une bonne chose! grâce à elle, les émotions les plus violentes ne sont bientôt qu'un léger souvenir, les souffrances et les fatigues s'éloignent bientôt sans laisser de traces profondes.

Une nuit de repos suffit pour rendre à Rosa si accablée la veille, la force du corps et la vaillance de l'âme. Quand elle se présenta devant sa tante, elle avait retrouvé la fraîcheur de son teint, la limpidité de son regard.

Mme Herz la reçut avec plus d'affection encore que les autres jours.

— Mignonne, lui dit-elle, tu es charmante aujourd'hui; tu vois que j'ai eu raison de t'obliger à te reposer.

— J'en avais grand besoin, il est vrai, machère tante, mais, s'il vous plaît, parlons de vous et non pas de moi; vous avez bien meilleure mine qu'hier et je devine que vous allez mieux.

La malade l'interrompit :

— Non, si tu veux, fillette, parlons de toi au contraire.

— De moi?

— Oui. Sais-tu que tu as dix-huit ans et qu'il est temps de songer à ton avenir?

— Mon avenir! répéta amèrement Rosa, il est tout tracé : obligée, recueillie par vous, je resterai sous votre toit tant que vous voudrez bien me garder et j'espère que ce sera pour toujours.

— Tu ne réponds pas sérieusement, reprit Mme Herz. Quand on parle de l'avenir d'une jeune fille, on sait ce que cela veut dire et tu comprends bien qu'il s'agit de mariage.

— Oh! fit Rosa avec une humilité sincère, qui voudrait d'une pauvre orpheline comme moi?

— Je n'ignore pas qu'au temps où nous sommes les jeunes gens qui veulent prendre une femme font plutôt cas de l'argent que de toutes les qualités possibles, mais il y a des exceptions. Tu es intelligente, sage et jolie comme un cœur. Il n'est pas étonnant que quelqu'un s'en soit aperçu, que tu lui aies tourné la tête et que riche par lui-même, il se soit décidé à passer par-dessus ton manque de fortune.

Rosa ouvrit de grands yeux, les battements de son cœur se précipitèrent; elle devint rouge comme une cerise et, n'osant interroger de la voix, elle interrogea sa tante du regard.

— Qui, oui, dit en souriant Mme Herz, ce quelqu'un existe... et pas loin d'ici, tout près même.

Rosa se sentit enlevée peu à peu dans un atmosphère de bonheur. Cette fois, rien n'était plus clair. Evidemment, la bonne dame était chargée

de demander sa main.

Quel autre que lui l'aimait? Ce jeune homme riche qui se réjouissait d'oublier qu'elle était pauvre pour ne songer qu'à ses qualités, ce quelque un mystérieux qu'on lui disait n'être pas loin d'ici... tout près même... c'était Michel sans aucun doute. Pourquoi donc la bonne tante prenait-elle un malin plaisir à la faire languir, pourquoi ne l'attirait-elle pas vers elle en lui disant :

— C'est mon fils qui t'aime et qui te demande en mariage!

— Oh! comme elle était pressée d'entendre ces paroles qu'elle attendait, et comme elle se disposait à embrasser Mme Herz en criant :

— Que je suis heureuse que vous m'acceptiez pour fille.

Mais au lieu de l'explosion de tendresse qu'elle espérait, elle vit Mme Herz prendre son air le plus sérieux, et elle manqua de tomber à la renverse quand elle l'entendit continuer gravement :

— Rosa, M. Frédéric Treiber m'a fait demander officieusement ta main, que faut-il lui répondre?

— C'est de M. Frédéric Treiber qu'il s'agit? balbutia la jeune fille cruellement déçue.

— Oui, c'est de lui; mais tu rougissais de plaisir tout à l'heure, et tu sembles à présent toute désolée... de qui donc croyais-tu que je voulais te parler!

Rosa regarda sa tante avec effarement. Ainsi, il ne lui était jamais venu à l'esprit que celui qu'elle aimait, celui qui pouvait l'aimer un jour, c'était Michel? Si vraiment elle n'avait jamais pensé que cette union fut possible, si elle la re-

SUICIDE DÉMENTI

La nouvelle du suicide de M. de Lesseps a couru, samedi soir, comme une traînée de poudre. A une heure, nous avons rencontré deux des fils de M. de Lesseps, qui nous ont assuré que leur père se portait fort bien et qu'il passerait toute la journée d'aujourd'hui à Bellevue, dans sa propriété.

Paris, 13 juin.

C'est pour lundi et mardi prochain que M. de Lesseps et les autres sont cités.

LES GRÈVES A LYON

La grève des employés d'omnibus et de tramways de Lyon devient générale.

LES BUREAUX DE PLACEMENT

M. Dumay, député de Paris, a l'intention de demander l'urgence sur la proposition de suppression des bureaux de placement.

EN CHINE

L'empereur de Chine a signé un décret prescrivant les mesures nécessaires pour la protection des étrangers et des missions.

BISMARCK MALADE

On télégraphie de Berlin que Bismarck est assez gravement malade.

TIRAGE DU PANAMA

Lundi a eu lieu un tirage du Panama. Le numéro 652,255 gagne 250,000 fr. Le numéro 858,324 gagne 100,000 fr.

UNE CATASTROPHE

Le pont du chemin de fer de Mœucheustein s'est écroulé dimanche à 2 heures 15 de l'après-midi. Un train a déraillé et est tombé dans le Birse.

On compte 100 morts et 150 blessés très grièvement.

LE SERVICE EN ALGÉRIE

Une circulaire du ministre de la marine demande les noms des employés du personnel et des agents du commissariat qui seraient désireux de servir en Algérie.

AUGMENTATION DE L'ARTILLERIE

L'Echo de Paris prévoit que le nombre des régiments d'artillerie sera porté l'année prochaine de 38 à 40.

SHANG-HAI

Les propriétés appartenant à des communautés catholiques et protestantes ont été brûlées à Wuncheu (lac Soyang).

Des désordres ont eu lieu aussi à Takukang. Des troupes envoyées pour rétablir le calme se seraient jointes aux émeutiers.

Un bâtiment français qui se trouve dans les mers de l'Extrême-Orient va se rendre à l'embouchure du Tang-Tsé.

L'AFFAIRE DE LA « MÉLINITE »

La 10^e chambre correctionnelle, présidée par M. Soleau, a commencé l'affaire dite « de la mélinite ». C'est le substitut Brégeault qui occupe le siège du ministère public.

Le huis clos le plus absolu a été prononcé.

Les quatre prévenus, Turpin, Tripone, Feuvrier et Fasselot ont pris place au banc des accusés. Ils sont étroitement surveillés par les gardes républicains assis derrière eux.

Au banc des avocats sont leurs défenseurs, M^{rs} Michel Peletier, Desplats, Lagrésille et Doumerc. Toutes les portes du tribunal sont gardées.

ALLEMAGNE

Une tempête terrible règne sur la mer du Nord; de nombreux naufrages sont signalés.

ANGLETERRE

Le bruit circule dans les cercles de la cour que le prince de Galles se démettrait de toutes ses charges et renoncerait à ses droits à la couronne en faveur de son fils.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

NOS SÉNATEURS

M. Béral a été nommé membre de la commission du Sénat chargée d'examiner la proposition ayant pour objet d'étendre aux employés des entreprises de transport le bénéfice du décret de 1848, qui fixe à douze heures la durée de la journée de travail dans les usines et manufactures.

NOS COMPATRIOTES A AURILLAC

On lit dans l'Indépendant du Cantal :

Parmi les curiosités les plus remarquables de notre concours industriel, figure un appareil tout nouveau dû à l'habile et ingénieuse invention de M. Courtial, de Gramat (Lot).

Il s'agit d'un appareil d'une extraordinaire simplicité qui s'adapte à toutes les voitures, qui consiste à déceler et à atteler instantanément, en moins de quelques secondes, le ou les chevaux de la voiture.

Le 7^e de Ligne aux tirs de combat

(3^e journée)

Caylus, 11 juin.

En même temps que le 7^e de ligne cantonnait hier soir à Caylus, le 9^e prenait possession de ses cantonnements à St-Projet et à St-Pierre-Livron.

Le 9^e a eu un jour de retard à cause du mauvais temps de ces derniers jours; aussi le programme de la journée a été dérangé. Le 9^e aurait dû faire ses tirs collectifs, hier, mais il ne les a fait qu'aujourd'hui. Ainsi le 7^e ne fait que demain ses tirs collectifs.

C'est assez dire que la journée n'a pas été rude.

Ce matin les troupiers ont fait un terrain varié dans les environs de St-Pierre-Livron. Les soldats se sont montrés pleins d'entrain, malgré les deux jours de marche qu'ils venaient de faire.

(4^e journée)

Caylus, 12 juin.

A 7 h. 30 environ, on arrive à Cantayrac. C'est le lieu où se trouve le champ de tir. C'est une vaste plaine assez accidentée.

Enfin nous sommes au champ de tir. Au loin, on aperçoit des rangées de silhouettes, ce sont les objectifs à atteindre. Ces objectifs figurent l'ennemi. La distance qui nous sépare d'eux est inconnue; c'est donc aux chefs qui doivent commander le feu à la déterminer approximativement, afin d'indiquer aux soldats la hausse convenable pour atteindre le but.

C'était à ces sous-officiers à commander ce feu. Grâce aux excellentes théories qu'on leur a faites, ils s'en sont tirés à merveille.

Ce premier exercice de tir a été fini vers 11 heures du matin. C'est à ce moment qu'on fait la grande halte et qu'on se restaure un brin.

A midi on repart.

Il s'agit de faire un exercice en terrain varié. C'est de l'école de bataillon en ordre dispersé dont il s'agit. Une partie du bataillon figure l'ennemi.

On se lance à travers bois, à travers champs. Bien que le pays soit assez plane, de nombreux obstacles se présentent; tantôt une haie épaisse, tantôt un mur; c'est ce qui rend la manœuvre pénible. On n'a pas toujours le temps de tourner l'obstacle, il faut le franchir pour empêcher l'ennemi de gagner une position avantageuse.

Nos soldats n'hésitent jamais, ils montrent un courage indomptable, une gaieté vraiment gauloise; ah! mais ils sont du 7^e, ils ont l'amour de la patrie au cœur, et ont aussi sous leur yeux l'exemple de leurs vaillants chefs.

Enfin, la manœuvre prend fin et l'on rentre à Caylus pour y manger une soupe bien gagnée.

(5^e journée)

Caylus, 13 juin.

Ce matin, exercice en terrain varié, même exercice qu'hier.

Ce soir le tir a été commandé par MM. les chefs de pelotons. Ce tir a été comme celui d'hier très bien réussi.

La chaleur est accablante, les troupes tiennent bon et sont toujours remplies d'entrain. Les hommes sont solides et aguerris, et les cadres bien instruits. A demain notre 6^e journée.

MANŒUVRES D'AUTOMNE

Le 17^e corps d'armée accomplira cette année des manœuvres de division.

Le général Warnet se propose de donner la plus grande extension possible aux opérations de division contre division.

L'an dernier, la 33^e division s'était concentrée à Agen, et la 34^e à Rieux et Carbonne, près Muret.

Cette année, les opérations auront lieu à peu près sur le même terrain, mais les points de concentration seront différents. La 33^e division se concentrera à Agen; la 34^e à Muret.

Comme l'an dernier, les deux divisions seront concentrées à plus de 150 kilomètres l'une de l'autre, et leur direction sera laissée à leurs commandants respectifs, sous la surveillance du commandant en chef du 17^e corps d'armée.

Les deux divisions seront concentrées le 7 septembre au soir : la 33^e à hauteur d'Aiguillon, vers Daumazan; la 34^e à Muret. La distance qui sépare ces deux points permettra le fonctionnement normal du service d'exploration de la cavalerie et augmentera l'intérêt des manœuvres par l'imprévu et l'initiative laissés aux commandants des troupes adverses.

Sept jours seront consacrés à ces opérations, pendant lesquelles il y aura un jour de repos.

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DU LOT

La Société agricole et industrielle du Lot, dans sa séance du 1^{er} juin, a arrêté le programme des primes générales qu'elle se propose de distribuer en 1891.

Il y aura ;

1^o Un concours de bestiaux à Cahors, le mardi 1^{er} septembre 1891, jour de foire, à 1 heure du soir, dans la Chartreuse, pour les espèces bovine, ovine et porcine ;

2^o Un concours de bêtes à cornes et de bêtes à laine grasses, à Cahors, le 1^{er} février 1892, jour de foire, à 2 h. de relevée, sur la place Thiers ;

3^o Un concours de vignobles pour l'arrondissement de Cahors, siège de concours.

Un prix d'honneur sera distribué, s'il y a lieu, lors de la distribution générale des récompenses, à l'agriculteur de l'arrondissement de Cahors dont l'exploitation sera la mieux dirigée et qui aura réalisé les améliorations les plus utiles. Ce prix d'honneur consistera en une médaille d'or de 100 fr., en une somme de 300 fr. pour le propriétaire ou fermier, et en une somme de 100 fr. pour les agents de l'exploitation.

Divers prix seront accordés pour drainage ou irrigation, plantations d'arbres fruitiers, forestiers et de chènes truffiers aux élèves de la ferme-école du Montat et l'orphelinat agricole d'Arnis.

Le concours de bestiaux du 1^{er} septembre comprendra des taureaux, des vaches pleines ou suitées, des verrats, des truies et des béliers.

Trois primes de 150, 120 et 100 fr. sont affectées aux taureaux. — Cinq primes de 120, 100, 80, 70 et 60 fr. aux vaches. — Deux primes de 50 et 40 fr. aux verrats. — Trois primes de 60, 50 et 40 fr. aux truies. — Cinq primes de 40, 30, 25, 20 et 15 fr. aux béliers.

Une somme de 650 fr. sera distribuée en 14 primes au concours du 1^{er} février 1892.

Dans le concours de vignobles, une somme de 500 fr. sera distribuée en deux primes : une de 300 fr. pour la première catégorie, l'autre de 200 fr. pour la deuxième.

Une somme de 100 fr. sera accordée en une ou deux primes aux instruments agricoles perfectionnés.

Des récompenses seront aussi accordées aux anciens serviteurs agricoles, qui seront restés le plus longtemps sans interruption au service d'un même maître.

Enfin, une médaille de vermeil et deux médailles d'argent avec diplômes seront délivrées aux instituteurs publics les plus méritants qui font un cours d'agriculture.

LA POPULATION DE L'ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Le chiffre officiel de la population de l'arrondissement de Cahors est enfin connu ; il est de 100,488 habitants. En 1886, la population de l'arrondissement de Cahors s'élevait à 106,446 ; dans l'espace de cinq années, notre arrondissement a perdu 5,958 habitants.

Cette perte se répartit sur tous les cantons de l'arrondissement, sauf sur un, le canton nord de Cahors, qui accuse une augmentation de 199 habitants.

Voici, du reste, le relevé, par canton, de la population de notre arrondissement en 1891 :

Cahors (nord), 12,243 ; Cahors (sud), 9,149 ; Casielnaud, 6,770 ; Catus, 8,889 ; Cazals, 6,599 ; Lalbenque, 8,962 ; Lauzès, 6,112 ; Limogne, 8,311 ; Luzech, 9,707 ; Montcuq, 8,107 ; Puy-l'Evêque, 10,948 ; St-Géry, 4,697.

Lors du recensement en 1886, les chiffres relevés étaient de : 12,044, Cahors (nord) ; 9,875, Cahors (sud) ; 7,519, Castelnau ; 9,578, Catus ; 6,780, Cazals ; 9,454, Lalbenque ; 6,647, Lauzès ; 8,915, Limogne ; 10,586, Luzech ; 8,484, Montcuq ; 11,498, Puy-l'Evêque ; 5,065, Saint-Géry.

SAUVETAGE

Le dimanche 7 courant, un habitant de Labéraudie ayant voulu s'emparer, à l'aide de son bateau d'une planche qui surnageait en amont du barrage de Labéraudie, vit sa nacelle rapidement entraînée par le courant que forme, à cet endroit, l'ancien barrage.

Le sieur Labarrière, éclusier, voyant le danger que courait cet imprudent, se lança sur le pertuis et tendit au malheureux une longue perche que ce dernier put saisir. A ce moment, l'extrémité du bateau avait dépassé le barrage. Encore une demi-seconde et le gouffre de Labéraudie faisait une victime de plus.

On sait, en effet, qu'une personne qui tombe sous ce barrage, du côté du pertuis, est une personne perdue.

C'est le point de la rivière du Lot le plus redouté des bateliers.

Nous adressons nos plus chaleureuses félicitations à l'éclusier et nous serions heureux d'avoir à constater un pareil dévouement chaque fois qu'il survient un accident en rivière sous les yeux de témoins trop souvent indifférents.

MEETING VÉLOCIPÉDIQUE DE MONTAUBAN

Les courses de dimanche ont été très intéressantes, car les concurrents, venus des diverses régions, étaient fort nombreux, et on pouvait compter sur la piste plus de 100 cyclistes.

Voici le résultat des courses :

1^{re} course. — 1^{er} Descamps, 2^e Astruc, 3^e Projean, 4^e Fournier.

2^e course internationale (tricycles). — 1^{er} Bouillières, 2^e Maillol, 3^e Terront.

3^e course régionale. — 1^{er} Bouillières, 2^e Ratier, 3^e Nevris.

4^e course internationale. — 1^{er} Terront, 2^e Ratier, 3^e Bouillières.

5^e course (consolation). — 1^{er} Chabrol, 2^e Sirven.

6^e course (d'honneur) — 1^{er} Ratier, 2^e Bouillières.

Toutes les courses ont été bien tenues.

Gourdon

Nous lisons dans l'Avenir Gourdonnais : Après une démarche de notre municipalité, M. le général Warnet, commandant le 17^e corps

d'armée, vient d'informer M. le maire de Gourdon, qu'il met à sa disposition, pour les fêtes d'inauguration, deux compagnies d'infanterie et la musique du 7^e de ligne.

Voilà certes une démarche pleinement couronnée de succès, car cet appareil militaire rehaussera considérablement l'éclat des fêtes qui seront célébrées dans notre ville pour cette inauguration.

Figeac

Les journaux de Paris nous apportent le récit d'un drame sanglant qui s'est déroulé, dimanche, à Paris, dans le quartier de la plaine Monceau.

Vers dix heures du soir, Jules Berthoumieux, garçon coiffeur chez M. Richardo, rue Legendre, où il est employé depuis six ans, quittait son travail, la journée accomplie, et s'en allait retrouver deux de ses amis.

Les trois hommes passèrent la nuit à boire ; on les vit vers le matin dans une maison de tolérance du quartier; puis, vers huit heures, ils dévalèrent, ivres-morts, en se disputant, par la rue Legendre, se querellant violemment à propos du Grand-Prix, la victoire de Clamart ayant divisé le garçon coiffeur et ses deux camarades.

Finalement, ils en vinrent aux mains, et Berthoumieux, houspillé par ses deux amis, eut le dessous. Littéralement roué de coups, une rage folle le prit; dégrisé, il remonta chez lui, 70, rue de Lévis, et, sans réveiller sa femme et ses deux enfants, s'arma d'un revolver à percussion centrale du calibre 7^m 1/2, avec lequel il redescendit dans la rue à la recherche de ses adversaires et la menace à la bouche.

Il les retrouva au numéro 42 de la rue Legendre, chez un marchand de vins.

Là, la querelle reprit très vive; les trois hommes sortirent, et, brusquement, Berthoumieux, à bout portant déchargea sur ses deux adversaires les cinq cartouches que contenait son arme.

Tous les deux tombèrent en poussant des cris affreux; leurs souffrances étaient telles, qu'ils se roulaient sur le pavé, perdant abondamment le sang par leurs blessures.

Des voisins, attirés par les détonations, accoururent. Berthoumieux fut désarmé et arrêté sans qu'il opposât la moindre résistance.

Les victimes furent immédiatement transportées à l'hôpital Beaujon, tandis que le meurtrier était emmené au commissariat de police.

On donne sur lui les meilleurs renseignements, et son acte doit certainement être mis sur le compte de la surexcitation qu'il ressentit après avoir été battu par ses deux amis.

Un de ceux-ci, âgé de 21 ans, a été atteint d'une balle au nombril et d'une autre dans l'aîne; ces deux blessures ont occasionné des désordres si graves, qu'il est mort dans l'après-midi sans avoir pu prononcer une parole et après une vaine opération tentée par l'éminent docteur Labbé.

L'autre, un assez mauvais sujet, condamné jadis à treize mois de prison pour vol, a été frappé d'une balle dans le dos, d'une autre à la cuisse droite et d'une troisième à la main gauche.

Après être resté longtemps dans un état comateux, il a été interrogé par le commissaire de police, puis il est retombé assoupi; il succombera certainement à ses blessures, une des balles lui ayant traversé un poumon.

Berthoumieux, qui est âgé de 30 ans, est né à Figeac. Il a été envoyé au Dépôt. Il regrette beaucoup l'acte qu'il a commis.

Figeac

Le tribunal correctionnel de Figeac vient de juger le nommé Jean Verniol, ce vieillard de 82 ans, qui a tiré, nos lecteurs le savent, des coups de revolver sur sa nièce.

M^e Mage, avocat, présente la défense du prévenu. Il invoque la démence sénile de Verniol et plaide avec chaleur et éloquence son irresponsabilité.

Le tribunal, vu l'âge et les antécédents de l'accusé, le condamne seulement à quinze jours d'emprisonnement, avec application de la loi Bérenger.

Agen

CORRECTIONNELLE. — Parmi les affaires jugées mercredi par le tribunal correctionnel, nous relevons les suivantes :

Jean Albarel, âgé de trente-six ans, terrassier, sans domicile fixe, né à Cras (Lot), trouvé dans les rues d'Agén en état de vagabondage, est condamné à trois mois de prison.

Albarel a subi déjà deux condamnations.

Maria Carrère, femme Florentin, âgée de quarante-six ans, ménagère, née à Frayssinet-le-Gélat (Lot), inculpée de vol à la tire au préjudice de la femme Boué, demeurant à Lagnac, est condamnée à un mois de prison.

La femme Florentin a déjà été condamnée trois fois pour un fait semblable.

Agen

VOL A LA TIRE. — Pierre Cercat, propriétaire à Puy-l'Evêque (Lot), était mercredi soir, vers huit heures, sur le Cours du Gravier, examinant la crue de la Garonne.

Pendant ce temps la baisse s'est faite dans sa poche.

Un porte-monnaie contenant quatre cent cinquante francs en or lui a été fait par un habile pickpocket.

Tribunal correctionnel de Cahors

Dans sa dernière audience, le tribunal correctionnel a prononcé les condamnations suivantes. Arnaudet, Hippolyte, pêcheur à Douelle; Noël, Pierre, pêcheur à Douelle, à 10 francs d'amende chacun. Girma, Bertrand, terrassier à Cieurac, coups et blessures, 25 francs d'amende. Application de la loi Bérenger. Mauvielle, Jean, 25 ans, limonadier à Cahors, banqueroute simple, 3 mois d'emprisonnement par défaut.

CONSEIL DE GUERRE

Dans sa dernière séance, le conseil de guerre permanent de la 17^e région a jugé l'affaire suivante : Le 16 avril dernier, le soldat Louis-Adolphe Pierret, du 7^e de ligne, en garnison à Cahors, s'entendait condamner par le conseil à un an de prison pour refus d'obéissance à ses supérieurs. Pierret, qui subissait cette peine à la prison militaire de Toulouse, s'est déclaré un beau matin mécontent du régime de la maison. Et, pour arriver à changer, il n'a rien trouvé de mieux que de se mettre dans le cas de comparaître une seconde fois devant le conseil. C'est ainsi qu'il a démoli son lit de camp et déchiré une couverture de laine, sachant bien qu'il serait immédiatement poursuivi. Le conseil, après de rapides débats, le condamne à deux ans de travaux publics, déclarant qu'à l'expiration de cette peine, il fera son année d'emprisonnement.

MARCHÉ-FOIRE

Le marché-foire du 13 juin n'a eu que peu d'importance; les divers marchés, étaient, du reste, peu garnis. Pas de variations pour le cours des bœufs et des moutons, relativement aux cours des derniers marchés. Le blé valait 21 fr. 50 l'hectolitre, et le maïs, de 12 à 13 fr. Les volailles grasses étaient vendues de 80 c. à 1 fr. le demi-kilo; les oisons de 3 fr. 50 à 4 fr. la paire, et les œufs, 65 c. la douzaine. L'opération du recensement des chevaux pour les deux cantons de Cahors a été faite le jour de la foire, par la commission nommée à cet effet, sur le cours Fénélon.

Labastide-Murat

La foire du 10 juin, à Labastide-Murat, a été bien dérangée par la pluie, qui a commencé à tomber à 1 h. de l'après-midi et a continué presque jusqu'au soir. Aussi s'est-il fait peu d'affaires. Il y avait baisse sur les bœufs. Les bêtes à laine se seraient vendues aux cours des foires précédentes sans le mauvais temps. Les porcelets étaient à un prix moins élevé, mais se vendaient encore bien cher. Le grain de toute espèce n'avait subi aucune augmentation. La volaille se vendait moins qu'à la dernière foire. En somme, la foire a été d'une faible importance.

FAITS DIVERS

DE PARIS A MOSCOU A PIED

Moscou, 10 juin. Les deux jeunes Français Louis Peyramont fils et Gustave Marait son arrivés ce matin à onze heures en excellente santé. Beaucoup de monde s'était porté à leur rencontre sur la route de Moshaisk. La population leur a fait un accueil enthousiaste.

LES CIGARETTES A LA MAIN

Il y a quelque temps, le tribunal correctionnel de Lyon rendait un jugement acquittant le propriétaire d'un café de la rue Puits-Gaillot chez lequel les employés de la régie avaient constaté que les garçons débitaient des cigarettes à la main. Le jugement était basé sur ce qu'aucun article de loi ne prohibe la fabrication et la vente de cigarettes faites avec du tabac de la régie. Appel a été interjeté par l'administration de la régie et la cour, dans son audience du 5 juin, a réformé le jugement et condamné le propriétaire. Il est probable que la question sera portée devant la Cour de cassation.

LES TIMBRES DE QUITTANCE

Les nouveaux timbres de quittance ont été mis en circulation à Paris. Ils ont la même hauteur que ceux actuellement en usage, mais ils sont d'un tiers moins larges. Ils ont absolument la même teinte. Le timbre est encadré d'un grenat. La partie supérieure est occupée par un médaillon de la grosseur et de la forme d'une pièce de cinquante centimes, sur le fond duquel se détache de profil une tête de déesse de liberté coiffée d'un bonnet phrygien, ceinte de branches de laurier et d'olivier. En exergue: « République Française ». Au-dessous du médaillon, un petit écusson renferme le chiffre indiquant la valeur du timbre: « c. ». Enfin, au bas, la mention: « Quitances, reçus et décharges », mention qui figurait déjà sur les timbres de quittance. Les nouveaux timbres ne tarderont pas à être mis à la disposition du public en province.

Le crime de Courbevoie

VERDICT

A six heures et demie, la délibération commençait, et vers huit heures, le chef du jury prononçait le verdict, affirmatif sur toutes les questions et n'accordant des circonstances atténuantes qu'aux accusés Deville et Chotin.

On introduit les cinq misérables. Berland affecte une sorte d'insouciance; Doré apparaît alors ce qu'il est réellement, une brute; la femme Berland a cessé subitement de gémir. Elle espère sans doute que M. le président Carnot ne voudra pas donner à la capitale de la France le spectacle du supplice d'une femme. Pendant que la cour délibère, elle échange quelques mots avec son fils.

Enfin, M. le président Pilet-Desjardins, après lecture des articles du Code prononce contre Doré, la femme Berland et Eugène Berland, la peine de mort.

Deville est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Chotin, à vingt ans de la même peine.

Berland tient décidément à son mot. car, en sortant de l'audience, il dit assez haut pour être entendu de vingt personnes :

Ce n'est rien. On ira à la guillotine avec courage.

Le public, certes, n'a pas désapprouvé cette sévérité du jury, mais il a manifesté quelque chose comme de la terreur au prononcé de l'arrêt.

Pendant la délibération de la cour, les accusés se sont mutuellement investis à voix basse Chotin, entre deux pleurs, disait à Berland : « C'est toi qui m'as mené là ! » Deville, lui, causait longuement avec M^e Demange, tandis que Berland réclamait à l'huissier audiencier la faveur de pouvoir adresser un discours aux jurés.

Les deux autres, la vieille Berland et Doré, ne bronchaient pas, très stoïques sous les regards du public, plus ému qu'eux.

Après la condamnation, on les a menés tous les cinq à la Conciergerie, où M^{es} Robert et Decori sont allés les voir. Ils ont immédiatement signé tous leur pourvoi en cassation. La vieille Berland n'en revenait pas d'avoir été condamnée à mort.

— C'est drôle, disait-elle à M^e Robert, on m'a condamnée à mort, mais je n'ai tué personne, moi ! Qu'est-ce qu'on va me faire ?

Et M^e Robert, pour la rassurer :

— Rien, rien, tranquillisez-vous; on vous graciera, le procureur général me l'a promis.

Ah ! on me graciera ! Cela m'est égal d'aillieurs; qu'on gracie plutôt mon fils; tâchez qu'on ne le tue pas, fit alors la mégère, chez laquelle le sentiment maternel revenait subitement à l'idée qu'on pourrait bien couper la tête de son garçon.

A huit heures et demie, on vient chercher la mère Berland pour la conduire au Dépôt. Elle n'a pas fait d'adieux à son fils, ne se doutant pas qu'en passant le seuil de la Conciergerie elle le voyait pour la dernière fois.

Au Dépôt, elle a mangé encore; puis le directeur lui a fait mettre la camisole de force.

A la même heure, Deville et Chotin ont été séparés de leurs complices condamnés à mort et transférés dans des cellules séparées.

Doré et Berland, séparés aussi, ont dû subir la formalité de la camisole de force. Les deux gredins se sont mis à rire de bon cœur en se trouvant les bras maintenus sur la poitrine dans la manche unique de la camisole.

— On marque mal avec ça ! dit Doré en s'esclaffant.

DEUX MISÉRABLES

« Deux canonniers du 35^e d'artillerie viennent de subir, sur la place publique, à Châlons-sur-Marne la dégradation militaire. L'un d'eux, C..., est condamné à cinq ans; l'autre, V..., à deux ans de réclusion, pour vols. Leur condamnation motivée par les vols, était aggravée par le fait suivant : Le 17 avril dernier, le capitaine Maréchal, commandant la 7^e batterie, recevait la lettre que voici :

« Mon capitaine, au moment où vous lirez cette lettre, je serai en Allemagne, n'ayant plus peur ni de votre discipline, ni de vous-même. N'ayant pu faire ma carrière dans l'armée française, je vais la faire dans l'armée prussienne, ou ailleurs s'il le faut. Je déserte, mon capitaine (ne vous déplaie), avec armes et bagages si vous le voulez ainsi, mais je ne dépendrai plus ni des lois françaises ni de vous. Si vous voulez savoir mon itinéraire, je passe par Pont-à-Mousson; mais peu importe, puisque quand vous lirez ces lignes, je ne serai plus Français. Un de mes amis vient avec moi; je n'ai pas à satisfaire votre curiosité plus longtemps, mon capitaine; je n'ai qu'à vous promettre de venir vous revoir, bientôt, lors d'une déclaration de guerre. »

Le capitaine Melchior, de la 8^e batterie, recevait également une lettre de V... l'avertissant de son départ avec C... Le même jour, un adjudant du 150^e de ligne, de passage à Bellery, près Verdun, apprenait par l'aubergiste que deux artilleurs, se disant en remonte, étaient arrivés chez lui vers trois heures et demie du matin.

L'adjudant se fit conduire près des deux militaires qu'il trouva couchés, et leur demanda leur ordre de route. N'ayant pu en présenter, l'adjudant emmena les deux fuyifs avec lui à Verdun, et il en fut immédiatement déferé à Saint-Mihiel, où ils furent reconduits, reconnus et écroués à la prison du corps. Aujourd'hui, à la lecture de l'arrêt, ils n'ont manifesté aucune émotion; nous ne dirons pas que cet arrêt servira d'exemple, car nous avons la conviction que ces condamnés constituent une exception unique dans l'armée française.

THÉÂTRE DE CAHORS

TOURNÉES FRÉDÉRIC ACHARD

Voici la distribution exacte du grand drame

Le Juif-Errant

chef-d'œuvre d'Eugène Sue et A. d'Ennery, dont la représentation aura lieu le dimanche 21 juin. Nommons d'abord le célèbre Dumaine, le sublime créateur de Ryssoor de « Patrie », dans le rôle de Dagobert qu'il a si bien incarné à Paris aux dernières reprises de ce grand succès. Taillade, l'émouvant Père des « Deux Orphelins ». Le puissant tragique de « Richard III », le créateur de Macbeth, dans la personification de Rodin. Lacressonnière, le créateur remarquable du « Courrier de Lyon » dans le rôle de d'Aigrigny. Puis Fraizier, dans le rôle de Jacques qu'il a repris avec succès à la Porte-Saint-Martin. Le côté féminin est non moins précieux : Citons M^{me} Marcelle Maljean, que nous avons applaudie à Paris, dans la reprise des « Beaux Messieurs de Bois-Doré » et qui nous donnera une excellente Mayeux. Et enfin M^{me} Lacressonnière, de la bonne école dramatique, qui, pour compléter l'ensemble, jouera la touchante Françoise Beaudoin.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

4^e Itinéraire

1^{re} classe 95 fr. — 2^e classe 70 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 60 fr. — 2^e classe 45 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour réduits de 25 % pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Austerlitz et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

BILLETS D'ALLER et RETOUR de FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblet-Neris (Neris), Moulins (Bourbon-l'Archevêque), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat.

Réduction de 50 0/0

Pour chaque membre de la famille en plus du troisième

Il est délivré, du 15 mai au 15 septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins quatre personnes payant place entière et voyageant ensemble, des Billets d'Aller et Retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de six Billets simples ordinaires le prix d'un de ces Billets pour chaque membre de la famille en plus de trois.

La durée de validité des Billets, à compter du jour de départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 0/0 du prix total du Billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les billets non périmés.

Les demandes de Billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ à la gare où le voyage doit être commencé.

Pilules Suisses!

Le médicament le plus populaire de France.

Le vin de Quinium Labarraque est un médicament de composition déterminée, riche en principes toniques et fébrifuges, sur lequel les médecins et les malades peuvent toujours compter. C'est le vin de quinquina à son maximum de puissance et de concentration.

De nombreuses expériences ont été faites sur l'emploi du Quinium comme tonique et fébrifuge et les résultats ont été des plus concluants.

« Le Quinium Labarraque est d'une efficacité réelle pour la guérison des fièvres intermittentes rebelles et comme reconstituant des forces. C'est un excellent remède. » (Formulaire de thérapeutique.)

Nota. — En raison de sa richesse en principes actifs, ce vin est d'un prix modéré et moins cher que les produits similaires. Dans toutes les pharmacies.

VICHY CASINO THÉÂTRE SAISON des BAINS, du 15 Mai au 30 Septembre

AUDOUARD Chirurgien-dentiste à Brive, a l'honneur d'informer sa clientèle du Lot qu'il sera à Cahors, Hôtel du Palais National, régulièrement le 4^e mercredi de chaque mois.

Bourse de Paris

Cours du 15 Juin 1891

RENTES

Table with 2 columns: Rente type and Price. Includes 3 0/0 perpétuel, 3 0/0 amortissable, 3 0/0 Emprunt 1891, 4 1/2 0/0 1883.

Valeurs Françaises

ACTIONS

Table of stock prices for various companies: BANQUE DE FRANCE, CRÉDIT FONCIER, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, etc.

OBLIGATIONS

Table of bond prices: LYON (fusion), EST 3 0/0, MIDI 3 0/0, etc.

Valeurs Étrangères

Table of foreign stock prices: RUSSE, 4 0/0 1889, PORTUGAIS, etc.

Valeurs en banque

Table of bank values: Ch. RUSSE, Oblig. GUAYAQUIL, etc.

BULLETIN FINANCIER

du 15 Juin 1891

L'allure du marché est toujours très bonne. Nous sommes à la veille du détachement du coupon sur le 3 0/0 et les meneurs du marché veulent évidemment arriver demain en bourse avec une nouvelle avance. C'est toujours la même allure. On va un peu trop vite, il n'y a pas assez de marge pour l'imprévu. Aujourd'hui a eu lieu la réponse des primes de quinzaine. Cette opération s'est faite dans de bonnes conditions.

Le 3 0/0 est à 95.85, le nouveau est encore en avance sensible à 94.07 1/2.

Les affaires sont très calmes sur les Actions de nos grandes sociétés de crédit, aussi les cours varient peu.

Le Foncier est à 1273.75, la Banque de Paris fait 811.25.

Le Crédit Lyonnais se maintient ferme à 792.50. Les fonds étrangers ont la même allure que nos rentes. Le Portugais est à 48 15/16.

En Banque, les valeurs minières sont preuve d'une très bonne tendance. L'Alpine est à 197.50. Le Laurium Grec est à 156.25 La part du Crédit Provincial vaut 15.

La ville de Montpellier se négocie à 397.50,

ÉTUDE

de M^e LACOSSE, avoué, rue Fénelon, n° 7, à Cahors

VENTE

SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME APRÈS

Saisie Immobilière

A l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, séant au Palais de justice de ladite ville, le mercredi vingt-quatre juin mil huit cent quatre-vingt-onze, à midi.

Suivant procès-verbal de M^e Brousse, huissier à Puy-l'Evêque, en date du douze février mil huit cent quatre-vingt-onze, dénoncé, visé, enregistré, et transcrit.

Il a été saisi :

A la requête de Madame Eugénie Costes, sans profession, épouse de Monsieur Alphonse Aubusson, ex-limonadier, et de ce dernier, domiciliés ensemble à Cazals, ayant pour avoué M^e Lacosse.

Sur la tête et au préjudice du sieur ADOLPHE COSTES, fils, autrefois contre-maitre aux forges des Arques, et, actuellement, propriétaire à Puy-l'Evêque.

Les immeubles ci-après.

Le cahier des charges de l'adjudication des dits immeubles a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors pour être mis à la disposition du public.

Sa publication a eu lieu le vingt-deux avril dernier et le Tribunal, en donnant acte de l'accomplissement de cette formalité, a fixé l'adjudication au trois juin courant.

Le dit jour, trois juin, l'adjudication a eu lieu au profit de M^e Billières avoué qui a été command pour le compte de Monsieur Jouffreau, Arsène-Joseph, propriétaire, domicilié au Cingle, commune de Puy-l'Evêque, moyennant le prix de quatre mille francs en sus des charges.

Mais, par acte fait au greffe du dit tribunal, M. GASTON ROBERT, clerc d'avoué, domicilié à Cahors, a déclaré surenchérir du sixième le prix principal de l'adjudication des dits immeubles.

Cette surenchère a été dénoncée conformément à la loi.

En conséquence, et à la requête de M. GASTON ROBERT, qui constitue pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, M^e LACOSSE, demeurant en cette ville, rue Fénelon n° 7.

Contre le dit sieur Adolphe Costes, fils, propriétaire, domicilié à Puy-l'Evêque, et le dit Monsieur JOUFFREAU ayant pour avoué M^e Billières.

Il sera procédé,

Le mercredi vingt-quatre juin mil huit cent quatre-vingt-onze, en l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de justice de la dite ville, à midi.

A la vente des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

DES IMMEUBLES A VENDRE TELLE QU'ELLE EST FAITE AU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE

1° Une maison située à Puy-l'Evêque,

quartier dit « La Truffière », aux abords de la route nationale numéro 111, de Milhau à Tonneins; cette maison, bâtie en pierres, couverte en tuiles creuses, dont la construction remonte à une vingtaine d'années environ et au-dessus du toit de laquelle apparaissent quatre tuyaux de cheminées, se compose d'un rez-de-chaussée, élevé sur cave voûtée, d'un premier étage et d'un deuxième étage sous les combles; sa façade nord donnant sur la route nationale numéro 111, est percée d'une porte d'entrée ordinaire, à deux ouvrants, surmontée d'une imposte vitrée et de deux grands portails à deux ouvrants, donnant, ces trois ouvertures accès dans le rez-de-chaussée, au niveau de la route, de trois portes-fenêtres éclairant le premier étage, dont deux sont pourvues d'une grille en fer à hauteur d'appui et de trois petites fenêtres éclairant le deuxième étage, ou galetas, celles-ci garnies de contrevents extérieurs seulement; la façade opposée, celle donnant au midi, est percée d'une porte d'entrée ordinaire donnant accès dans la cave sous voûte, d'une petite lucarne éclairant au aérant cette même cave, de deux fenêtres garnies de vitrage ou contrevents éclairant le premier étage et de deux fenêtres garnies de contrevents extérieurs seulement, éclairant le deuxième étage ou galetas, deux petites lucarnes superposées y sont aménagées pour éclairer l'escalier intérieur au moyen duquel on aboutit du rez-de-chaussée aux appartements supérieurs; elle confronte en outre: du levant avec écurie ou remise de la famille Couture, mur mitoyen entre jusqu'à la hauteur de la toiture de ce dernier édifice et du couchant avec la propriété des héritiers Coutrix, charpentiers. Elle est imposée aux rôles de la matrice cadastrale des propriétés bâties de la commune de Puy-l'Evêque, case 709, sous le numéro 1017 de la section B du plan, pour un revenu net de 187 fr. 50 non classée.

2° Une parcelle de terre appartenant au midi de ladite maison, autrefois vigne et aujourd'hui tout à fait inculte, cette parcelle est de la largeur égale à celle de la maison, bornée comme celle-ci, au levant par terrain de même nature, de la famille Couture et au couchant par terrain de la famille Coutrix, d'une pente fortement inclinée, ce qui la rend impropre à tout usage et aboutissant au fond, au numéro 1021 du plan dont sera ci-après parlé. Elle figure au cadastre de la dite commune de Puy-l'Evêque, en y comprenant le sol de la maison, sous le numéro 1017 P de la section B, du plan, pour une superficie de six ares soixante-quinze centiares et un revenu net de cinquante-quatre centimes, quatrième classe. Néanmoins, il paraît y avoir exagération dans cette contenance, il est probable qu'elle comprend la partie appartenant à la famille Couture, sur la tête de laquelle aucune mutation n'a été opérée.

3° Une bande de terrain inculte; situé au lieu dit les Estandes, bordant la rivière du Lot, depuis la chaussée et se continuant vers le levant, sous les numéros 1017, 1020, 1031 et figurant audit cadastre savoir: sous le numéro 1021 de la section B du plan, pâture pour une superficie de dix-huit ares cinquante centiares et un revenu net de neuf centimes, cinquième classe; sous le numéro 1023, même section B du plan, jardin pour une superficie de un are vingt centiares et un revenu net de quatre-vingt-seize centimes, deuxième classe et sous le numéro 1024, même section B du plan, pour une superficie de deux ares soixante centiares et

un revenu net de soixante huit centimes, troisième classe, c'est-à-dire ayant une superficie totale cadastrale de vingt-deux ares trente centiares et d'un revenu net, ensemble de un franc soixante-treize centimes.

4° Une autre maison d'habitation, située dans l'enceinte de la ville de Puy-l'Evêque, aux abords du chemin vicinal de grande communication ou rue basse, sur laquelle elle offre son unique façade et se composant de rez de chaussée, premier, deuxième étages et grenier au-dessus. Cette façade, donnant sur la rue, est percée de deux grandes ouvertures au rez de chaussée, garnie chacune de porte à vitre intérieure et de portail extérieur, le tout de trois vantaux brisés, de deux fenêtres au premier étage, de deux autres fenêtres au deuxième étage, toutes les quatre garnies de vitrage et contrevents et de deux petites fenêtres au grenier, garnies d'un vitrage intérieur seulement, le grenier est en outre éclairé par une lucarne aménagée dans la toiture, au-dessus de laquelle apparaissent deux tuyaux de cheminée bâtie en pierre couverte en tuiles creuses, elle confronte d'un côté avec maison de Vignals, épicier, mur mitoyen entre, d'un autre côté, sur le derrière, avec maison de Monteil, armurier, aussi mur mitoyen entre, et d'un troisième côté avec maison de Boisse Frédéric, de laquelle elle est cependant séparée par une bien petite ruelle servant à l'écoulement des eaux pluviales: le sol de cette maison figure au cadastre des propriétés non bâties, de ladite commune de Puy-l'Evêque, sous le numéro 1255 P, de la même section B du plan, pour une superficie de trente-cinq centiares et un revenu net de vingt-huit centimes, première classe; elle est en outre imposée à la matrice cadastrale des propriétés bâties, Case 709, sous le même numéro 1255, pour un revenu net de cent soixante-cinq francs, non classé.

5° Une petite cave située également à Puy-l'Evêque, non loin de la fontaine de Thérons; cette cave a son unique porte d'entrée au couchant donnant sur une petite ruelle transversale et son intérieur est éclairé par une petite ouverture donnant sur une rue publique, classée chemin vicinal ordinaire numéro 114, du Moulin haut à la cale de commerce, le dessus de cette cave appartient à la dame veuve Chiauzard et le sol qu'elle occupe figure au cadastre de ladite commune de Puy-l'Evêque, sous le numéro 1069, de la même section B, du plan, pour une superficie de cinquante centiares et un revenu net de quarante centimes, première classe, elle est en outre imposée à la matrice cadastrale des propriétés bâties, Case 709, pour un revenu net de sept francs cinquante centimes, non classée et sous le même numéro 1069, cependant de l'adaptation du plan, il paraît certain qu'elle n'occupe pas ce numéro, mais quelle fait partie du numéro 1071.

6° Une pièce de terre labourable, située au lieu dit Le Single, figurant au cadastre de ladite commune de Puy-l'Evêque, sous le numéro 1719 P, de la même section B, du plan, pour une contenance de soixante-huit ares, trente centiares, et un revenu net de trente-trois francs dix-neuf centimes, deuxième et troisième classes, cette terre est bornée au Levant par le chemin vicinal ordinaire du Moulin haut, à Grégels.

7° Une autre pièce de terre labourable, située au même lieu dit Le Single, figurant au dit cadastre sous le numéro 1689 P, de la même section B, du plan pour une contenance de trente ares, soi-

xante centiares et un revenu net de vingt francs quarante centimes, première et deuxième classes.

8° Sur une vigne perdue, attenante et au même lieu dit Le Single, figurant au dit cadastre sous le numéro 1690 P, de la même section B du plan pour une contenance de treize ares quatre-vingt centiares et un revenu net de cinq francs quarante-six centimes, deuxième et troisième classes.

Les deux numéros qui précèdent sont attenants et contigus et forment un bloc, borné au couchant par ledit chemin du moulin haut à Grégels.

9° Une pièce de terre labourable, située au lieu dit Les Pradines, figurant au cadastre de ladite commune de Puy-l'Evêque, savoir: sous la dénomination de chataigneraie, sous le numéro 339 de la section D du plan, pour une contenance de quatre ares quarante centiares et un revenu net de un franc dix centimes, première classe; sous la dénomination de vigne, sous le numéro 340 de la même section D du plan, pour une contenance de quatre ares quatre-vingt centiares et un revenu net de quatre-vingt-seize centimes, troisième classe, et enfin sous la dénomination de terre, sous le numéro 341 de la même section D du plan, pour une contenance de trente ares dix centiares et un revenu net de dix francs vingt centimes, deuxième et troisième classes, c'est-à-dire ayant une contenance totale de trente-neuf ares trente centiares et un revenu total net de douze francs vingt-sept centimes; cette terre n'aboutit à aucun chemin public et pour son exploitation on passe sur les propriétés voisines.

Mise à prix:

La vente aura lieu en un seul lot et les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de quatre mille six cent soixante-dix francs, ci..... 4.670 fr.

En sus des charges.

Conformément à l'article 693 du code de procédure civile, il est déclaré à tous ceux du chef de quels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales sur les immeubles à vendre qu'ils devront requérir cette inscription sous peine de déchéance, avant la transcription du jugement d'adjudication.

Tous les frais, ceux d'ordre exceptés, seront payables en sus du prix d'adjudication.

Cahors, le treize juin mil huit cent quatre-vingt-onze.

Signé: LACOSSE.

Enregistré à Cahors, le juin mil huit cent quatre-vingt-onze, fol.

c° reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: AGARD, receveur.

Maladies du Cœur

HYDROPIQUES, ASTHME
Le SIROP de Digitaline de LABÉLONYE est le remède par excellence contre ces affections

DRAGÉES de GÉLIS & CONTÉ

Approuvées par l'Académie de Médecine
Le PLUS EFFICACE des FERRUGINEUX

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRE, Dh^m, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^m.

Études de MM^es DECOUX LAGOUTTE et LAGRANGE, Notaires à Périgueux.

A VENDRE

par adjudication en l'étude de M^e Decoux Lagoutte, le samedi 27 juin 1891, à midi.

Les biens ci-après en Périgord:
1° Les deux propriétés de la Beylie et de Preyssac réunies, commune de Château-Lévêque. Station de chemin de fer. 283 hectares. Quinze métaïries. Belles prairies arrosées par la Beauronne. Terres de première qualité. Revenu net justifié: 9.500 francs pouvant être porté à 11.000 francs par l'augmentation du bétail. Mise à prix..... 120.000 fr.

2° La propriété de Ladouze, commune de ce nom. Station des Versannes, à 3 kilomètres. 754 hectares. Dix-huit métaïries et une importante réserve. Terres, prés, grande étendue de bois taillis. Revenu net justifié, y compris les bois taillis..... 14.000 francs. pouvant être porté à 15.000 fr. par l'augmentation du bétail. Division de cette propriété en 21 lots (voir les affiches). Faculté de réunir les 21 lots en un seul. Total des mises à prix des 21 lots..... 200.000 fr. Cheptels importants. — Très belle chasse. On adjugera même sur une seule enchère.

S'adresser à M. Gustave Quartier, expert en immeubles, 27, cours Tourny, à Périgueux, qui enverra sur demande, affiches et renseignements concernant les propriétés, le lotissement, la vente, etc.; A MM^es Decoux Lagoutte et Lagrange, notaires.

ON DEMANDE

de suite ou dans quelques mois, un Gargon Boucher, connaissant un peu le détail pour la vente au magasin. S'adresser ou écrire, avant la fin du mois, à M. CAYSAC, boucher à Rodez (Aveyron).

Le propriétaire-gérant: LAYTOU.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. BERTHELOT, de l'Institut; Hartwig DRENBORG, prof. à l'École des langues orientales; F. Camille DREYFUS, député de la Seine; A. GIRY, prof. à l'École des Chartes; GLASSON, de l'Institut; D. L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine; C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques; H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique; E. LEVASSEUR, de l'Institut; H. MARION, prof. à la Sorbonne; E. MUNTZ, conservateur de l'École des Beaux-Arts; A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres d'Alger.

OUVRAGE HONORÉ D'UNE SOUSCRIPTION des Ministères de l'INSTRUCTION PUBLIQUE, des AFFAIRES ÉTRANGÈRES, des TRAVAUX PUBLICS, des POSTES et TÉLÉGRAPHES, de la VILLE DE PARIS, d'un grand nombre de BIBLIOTHÈQUES, etc.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 vol. gr. in-8 colombier de 1200 pages, ornés de nombreuses illustrations et cartes en couleurs hors texte. — Elle se publie par livraisons de 48 pages paraissant chaque semaine alternativement UNE le jeudi, DEUX le jeudi suivant, soit SIX livraisons par mois ou TROIS volumes par an.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues aux prix de Broché: 600 fr., payables 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant, Relié: 750 fr., payables 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant. UNE FEUILLE SPÉCIMEN EST ENVOYÉE GRATUITEMENT SUR DEMANDE.

H. LAMIRAULT & C^e, 61, Rue de Rennes, PARIS

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS.

VELOUTINE.

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth, par conséquent d'une Action Hygénique sur la Peau

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

EXIGER la MARQUE de FABRIQUE ET LE TIMBRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRICANTS.